

Une synthèse sur le coût de l'immigration illégale.

écrit par Fallaci | 25 novembre 2016



Selon Jean-Paul Gourevitch, consultant international des migrations de l'islamisme radical et de l'Afrique, où il travaille depuis 30 ans dans le cadre du développement solidaire. Il est l'auteur de plus de 70 ouvrages et a publié 5 études sur les coûts de l'émigration entre-autres, « il a rédigé le rapport sur les migrations subsahariennes » adopté par le Conseil de l'Europe.

(Voir site Nordactu du 30.04.2016 copié sur Breizh-info.com.2016, dépêches libres de copie de diffusion, sous réserve de mention de la source d'origine)

Le coût de l'immigration irrégulière en France représenterait 1,38 milliards d'euros en 2015.

Ce montant est supérieur au budget alloué en 2016 par l'Etat au ministère de la santé (1,251 milliards)

C'est le double du budget consacré aux sports et à la vie associative qui est de 617 millions.

Ce rapport cinglant, épingle la gestion de l'immigration par la France et, c'est la 34ème étude demandée par l'Association contribuables associés : une étude qui dresse un panorama complet de l'évolution des flux migratoires en 2015 en Europe. Dans cette étude rigoureuse et précise, l'auteur donne des chiffres précis sur l'immigration 2015 = 1,8 millions

d'entrées en Europe (Frontex) – 1,256 millions de demandes d'asile (Eurostat) ainsi que leurs coûts pour la France et les autres pays d'accueil.

Jamais, depuis la seconde guerre mondiale, l'Europe n'avait compté autant d'entrées irrégulières sur le territoire.

J,P. Gourevitch analyse les défis auxquels la France et l'Europe sont confrontés alors que la désinformation gouvernementale et médiatique cherchent à les masquer, laissant prospérer les amalgames de toute nature. (Voir de plus amples détails dans l'article « Nordactu »

En septembre 2015 le ministre des finances M. Sapin, avait annoncé un coût de « quelques millions »... :

Le coût des migrations irrégulières en 2015, pour la France, est de 1,38 milliards, avec une gestion plus rigoureuse et une simple application de la loi, la France aurait pu économiser 764 millions.

La demande du droit d'asile est en augmentation depuis 2008 en France

et 96 % des déboutés du droit d'asile restent en France.

50 millions d'économies auraient pu être réalisées, en réduisant les subventions aux associations d'aides aux migrants irréguliers.

73,3 millions en faisant contribuer les migrants aux frais de santé et justice,

542 millions en appliquant réellement des décisions concernant les déboutés.